

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**MAIRIE DE DAUPHIN**

*PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL*  
*du Mardi 11 Mars 2025 à 18h30*  
*Salle du Conseil Municipal*

**Conseillers présents**

Mme BERTIN Michèle, Mr GASPARDIN Michel, Mr FREUDENREICH Jean-Luc, Mr PATIMO Marc,  
Mr RODI Alain, Mme LAFAURIE Nadine, Mme CHANUSSOT Nathalie & Mr FERRY Jean-Marc

**Conseiller absent représenté**

Mr LASNE Patrice pouvoir à Mr GASPARDIN Michel

**Conseillers absents**

Mr RICхарME Thierry

Mme DENIS Camille

Mr EXUBIS Quentin

***Monsieur GASPARDIN Michel est*** élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte rendu du 21 janvier 2025 est adopté à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Ordre du jour

1. **Vote des comptes financiers uniques 2024**
2. **Affectation des résultats des comptes financiers uniques 2024**
3. **Modifications statutaires du CASIC**
4. **Protection Sociale Complémentaire – Risque Santé**
5. **Demande d'affiliation au Centre de Gestion CCAS de Manosque, Syndicat Mixte « les scènes de Haute Provence », Syndicat Mixte du Seignus d'Allos**
6. **Adhésion Fondation du Patrimoine 2025**
7. **Demande exonération eau et assainissement**
8. **Questions diverses**

MB

AG

## 1. Vote des comptes financiers uniques 2024

### ✓ Commune - Compte Financier Unique

Madame le Maire donne la parole à Mr Alain RODI 4<sup>ème</sup> Adjoint, Adjoint délégué aux finances, pour lecture du compte financier unique 2024 de la commune.

Madame le Maire se retire pour le vote.

Monsieur FREUDENREICH Jean-Luc, doyen de l'assemblée, fait procéder au vote du compte administratif de la façon suivante :

#### Section de Fonctionnement :

Dépenses : 695 488.02 €

Recettes : 1 087 015.90 €

**Excédent de fonctionnement 2024 : 391 527.88 €**

#### Section d'investissement :

Dépenses : 649 607.50 €

Recettes : 374 830.97 €

RAR 2024 : 215 036.34 €

**Déficit d'investissement 2024 : -274 776.53 €**

Le compte Financier Unique dressé pour l'année 2024 par le receveur est visé certifié conforme au compte financier unique 2024 de la commune.

Madame le Maire sort.

**Adopté à l'unanimité (8 voix).**

### ✓ Eau & Assainissement - Compte Financier Unique

Madame le Maire donne la parole à Mr Alain RODI 4<sup>ème</sup> Adjoint, Adjoint délégué aux finances, pour lecture du compte financier unique 2024 – Eau & Assainissement.

Madame le Maire se retire pour le vote.

Monsieur FREUDENREICH Jean-Luc doyen de l'assemblée, fait procéder au vote du compte administratif de la façon suivante :

#### Section de Fonctionnement :

Dépenses : 211 013.36 €

Recettes : 271 446.23 €

**Excédent de fonctionnement 2024 : 60 432.87 €**

#### Section d'investissement :

Dépenses : 150 780.25 €

Recettes : 761 693.72 €

RAR 2024 : - 637 315.15 €

**Déficit d'investissement 2024 : 610 913.47 €**

Le compte Financier Unique dressé pour l'année 2024 par le receveur est visé certifié conforme au compte financier unique 2024 de l'Eau & Assainissement.

Madame le Maire sort.

**Adopté à l'unanimité (8 voix).**

## 2. Affectation résultats des comptes financiers uniques 2024

### ✓ Affectation du résultat 2024- Commune

Mr Alain RODI 4<sup>ème</sup> Adjoint, Adjoint délégué aux finances propose :

Reste à réaliser d'investissement 2024 à reporter au budget 2025 : - 215 036.34 €.

Affectation du résultat au budget 2025 : **391 527.88 € au compte 1068 et - 274 776.53 € au compte 001.**  
**Approuvé à l'unanimité.**

✓ **Affectation du résultat 2024 - Eau & Assainissement**

**Mr Alain RODI** 4<sup>ème</sup> Adjoint, Adjoint délégué aux finances propose :

Reste à réaliser d'investissement 2024 à reporter au budget en 2025 : - **637 315.15 €.**

Affectation du résultat au budget 2025 : **26 401.68 € au compte 1068 et 34 031.19 € au compte 002 et 610 913.47 € au compte 001.**

**Approuvé à l'unanimité.**

**3. Modifications statutaires du CASIC**

**Madame le Maire** donne lecture de la demande de la directrice du CASIC concernant la validation des modifications statutaires apportées aux premiers statuts pour être conforme au droit applicable.

**Accepté à l'unanimité.**

**4. Protection Sociale Complémentaire – Risque Santé**

**Madame le Maire** rappelle l'obligation pour la commune de contribuer à la Protection Sociale Complémentaire Risques Santé des agents municipaux avec une participation financière minimum de 15 € mensuels bruts par agent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et demande aux Conseillers de mandater le Centre de Gestion pour réaliser toutes les opérations nécessaires pour conclure une convention de participation pour la couverture des risques santé des agents ainsi que le contrat collectif d'assurance associé et de donner l'autorisation au Président du Centre de Gestion d'effectuer tout acte en conséquence.

**Mandatement accepté à l'unanimité.**

**5. Demande d'affiliation au Centre de Gestion CCAS de Manosque, Syndicat Mixte «les scènes de Haute Provence», Syndicat Mixte du Seignus d'Allos**

**Madame le Maire** fait part d'un courrier du Centre de Gestion concernant les demandes d'affiliation de trois établissements : CCAS de Manosque, Syndicat Mixte «les Scènes de Haute Provence», Syndicat Mixte du Seignus d'Allos et demande aux Conseillers Municipaux de statuer sur l'affiliation ou l'opposition à cette affiliation.

**A l'unanimité aucune opposition à cette affiliation.**

**6. Adhésion Fondation du Patrimoine 2025**

**Madame le Maire** propose aux Conseillers d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour un montant de 200.00 € annuel.

**Adhésion acceptée à l'unanimité.**

**7. Demande exonération eau et assainissement**

**Madame le Maire** demande aux Conseillers de statuer sur deux demandes d'administrés concernant leurs factures d'eau et assainissement.

**Mr RODI Alain** propose de se référer au règlement de l'eau & assainissement.

Après débat il est proposé un dégrèvement forfaitaire exceptionnel de :

- 700,00 € pour la première demande. **Adopté à l'unanimité.**
- 1000,00 € pour la deuxième demande. **Adopté à 5 voix Pour.** 3 voix contre et 1 abstention.

## 8. Questions diverses

### Cérémonie 8 mai Thème « Une commune un Déporté »

**Madame le Maire** donne lecture du projet qui fédérerait toutes les communes autour d'un thème commun : « Une commune, un déporté » dont l'idée serait de rendre hommage lors de la cérémonie du 08 mai à un ou plusieurs déportés de la commune.

**Madame le Maire** demande qui veut bien prendre en charge le dossier. Personne ne le souhaite.

### Demande de Raccordement au réseau eau potable

**Madame le Maire** donne lecture de la demande d'une administrée qui sollicite la commune pour se raccorder au réseau d'eau potable. Ce dossier est à l'étude la canalisation communale est à plusieurs centaines de mètre de la parcelle.

### Affaire TOMICI/Commune

**Madame le Maire** informe que la procédure judiciaire est en cours.

### Camping au Tylo Soleil

**Madame le Maire** rappelle que la borne du Canal de Provence du camping peut être utilisée en cas d'incendie. Les propriétaires du camping demandent l'autorisation d'organiser une exposition de voitures anciennes sur les parkings du camping le dimanche 11 mai 2025. Autorisation accordée.

### Nouveaux arrivants

**Madame le maire** indique que la cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants aura lieu le samedi 29 mars 2025 à 11h.

### Salle polyvalente

**Madame le Maire** propose l'achat de tables et de chaises pour la salle polyvalente. Commande acceptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35,

Vu par Nous, Maire de la Commune de DAUPHIN pour être affiché le 14 mars 2025 conformément aux prescriptions de l'article L.121.17 du Code des Communes.

A Dauphin, le 14 mars 2025

**Le Maire, Michèle BERTIN**



**Le Secrétaire, Michel GASPARI**

